



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

06

L'AGENCE06

L'INGÉNIERIE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



Chef de file des solidarités territoriales, le Département des Alpes-Maritimes, fidèle à sa dynamique de soutien du développement et de l'attractivité de son territoire, s'engage encore plus efficacement au service de l'intérêt général.

Le 3 février dernier, l'assemblée départementale des Alpes-Maritimes crée à l'unanimité son Agence Départementale d'Ingénierie. Etablissement public administratif dont l'objet est d'apporter une assistance d'ordre juridique et technique, l'AGENCE06 accompagne vos projets pour répondre aux enjeux locaux.

L'AGENCE06 déploie progressivement une ingénierie publique au service des 99 communes et EPCI pouvant adhérer selon le Code général des collectivités territoriales.

C'est un engagement novateur pour notre territoire car au-delà de la mobilisation de ses services existants, le Département des Alpes-Maritimes franchit aujourd'hui avec l'AGENCE06 un nouveau palier dans le soutien aux communes rurales.

Véritable porte d'entrée pour identifier vos besoins, l'AGENCE06 va nous permettre, ensemble, d'orienter la réalisation concrète de vos projets, au bénéfice de la préservation et du rayonnement de notre territoire.

LES MISSIONS DE L'AGENCE06

L'AGENCE06 met à disposition de ses adhérents :

- **Une assistance juridique** sur les questions de fonctionnement démocratique, l'urbanisme, le foncier, la commande publique...
- **Une assistante technique** relative aux domaines de la voirie, du bâtiment, de l'aménagement, du tourisme, de la santé, du développement rural...

L'AGENCE06 est au service de vos projets pour :



Identifier les intervenants et les compétences nécessaires.



Organiser les étapes sur les volets juridique, administratif et financier.



Rechercher les financements publics et présenter les demandes de financements.



Aider à l'organisation technique et passer les contrats publics adaptés*.

*L'assistance technique ne comprend pas les missions de maîtrise d'œuvre telles que définies à l'article R.2431-1 du Code de la Commande Publique.

LES MODALITÉS D'ADHÉSIONS

LES ADHÉRENTS DE L'AGENCE06 sont des communes ou EPCI répondant aux critères de l'article R 3232-1 du Code des Collectivités Territoriales modifié par l'article 1 du décret n°2019-589 du 14 juin 2019. En fonction du nombre d'habitants de la commune, un forfait annuel de cotisation sera proposé à l'Assemblée Générale de l'**AGENCE06**.

INFORMATIONS & RENSEIGNEMENTS

Agence d'ingénierie des Alpes-Maritimes
AGENCE06
147 boulevard du Mercantour
B.P 3007 - 06201 Nice cedex 3

Courriel : contact.agence06@departement06.fr

Téléphone : 04 97 18 68 79

L'AGENCE06
L'INGÉNIERIE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

www.departement06.fr

 #AlpesMaritimes

  DEPARTEMENT06

UNE MISSION ORGANISÉE POUR

VOUS
AVANT
TOUT!

PAR LE DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES